

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte 4

**DÉCISION N° 2457/DEF/DCSCA/SDM/FIN**

fixant la liste des sous-trésoreries militaires au sein des trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.

*Du 17 mai 2016*

**DÉCISION N° 2457/DEF/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des sous-trésoreries militaires au sein des trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.**

*Du 17 mai 2016*

NOR D E F E 1 6 5 0 6 1 9 S

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Décision n° 15923/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 16 décembre 2015 (BOC n° 57 du 30 décembre 2015, texte 11 ; BOEM 513.2.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 513.2.2

*Référence de publication :* BOC n° 23 du 26 mai 2016, texte 4.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu la décision n° 2164/DEF/DCSCA/SD\_FBC/MODERFI du 9 décembre 2010 relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense ;

Vu la décision n° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 modifiée, prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires,

Décide :

Art. 1er. La liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires de groupements de soutien de base de défense (GSBdD) ainsi que leur catégorisation sont fixées en annexe.

Art. 2. Les sous-trésoreries militaires suivantes sont créées :

- la sous-trésorerie « Frégate multimissions Auvergne » rattachée à la trésorerie du groupement de soutien de la base de défense de Brest-Lorient ;

- la sous-trésorerie « Bâtiment multimissions Champlain - équipage A » et « Bâtiment multimissions Champlain - équipage B » rattachée à la trésorerie du groupement de soutien de la base de défense de Brest-Lorient ;

- la sous-trésorerie « Patrouilleur léger guyanais La Confiance » rattachée à la trésorerie du groupement de soutien de la base de défense de Guyane.

Art. 3. Le rattachement des sous-trésorerie suivantes est modifié comme suit :

- la sous-trésorerie « Frégate multimissions Languedoc » est rattachée à la trésorerie du groupement de soutien de la base de défense de Toulon ;

- la sous-trésorerie « Bâtiment multimissions d'Entrecasteaux - équipage A » est rattachée à la trésorerie du groupement de soutien de la base de défense de Nouvelle-Calédonie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

- la sous-trésorerie « Bâtiment multimissions d'Entrecasteaux - équipage B » est rattachée à la trésorerie du groupement de soutien de la base de défense de Nouvelle-Calédonie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

- la sous-trésorerie « Bâtiment multimissions Bougainville - équipage A » est rattachée à la trésorerie du groupement de soutien de la base de défense de Polynésie française à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;

- la sous-trésorerie « Bâtiment multimissions Bougainville - équipage B » est rattachée à la trésorerie du groupement de soutien de la base de défense de Polynésie française à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;

- la sous-trésorerie « EM-COS » est rattachée à la trésorerie du groupement de soutien de la base de défense de l'école militaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Art. 4. Les sous-trésorerie suivantes sont dissoutes :

- la sous-trésorerie « Prytanée nationale militaire » ;

- la sous-trésorerie « Lycée militaire de Saint-Cyr » ;

- la sous-trésorerie « Lycée militaire d'Aix-en-provence ».

Art. 5. La décision n° 15923/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 16 décembre 2015 fixant la liste des sous-trésorerie militaires au sein des trésorerie militaires des groupements de soutien de base de défense est abrogée.

Art. 6. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-directeur « métiers »,*

Guy LAUTREDOU.

## ANNEXE.

## LISTE DES SOUS-TRÉSORERIES MILITAIRES AU SEIN DES TRÉSORERIES MILITAIRES DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE.

TRÉSORERIE MILITAIRE DE RATTACHEMENT.	SOUS-TRÉSORERIE MILITAIRE.	CLASSIFICATION.
Trésorerie militaire (TM) groupement de soutien de base de défense (GSBdD) Angers-Le Mans-Saumur.	Vedette de gendarmerie P620 <i>Sèvre</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P605 <i>Vertonne</i> .	Autre.
TM GSBdD Antilles.	Bâtiment de transport léger <i>Dumont d'Urville</i> .	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Germinal</i> .	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Ventôse</i> .	Complexe.
	Patrouilleur côtier P722 <i>Violette</i> .	Autre.
TM GSBdD Brest-Lorient.	Aviso A69 commandant <i>Blaison</i> .	Complexe.
	Aviso A69 commandant <i>L'herminier</i> .	Complexe.
	Aviso A69 lieutenant de vaisseau <i>Lavallée</i> .	Complexe.
	Aviso A69 lieutenant de vaisseau <i>Le Hénaff</i> .	Complexe.
	Aviso A69 premier maître <i>L'Her</i> .	Complexe.
	Antenne GSBdD de Landivisiau.	Autre.
	Antenne GSBdD de la presqu'île de Crozon.	Autre.
	Antenne GSBdD de Lorient-Lann-Bihoué.	Autre.
	Bâtiment base de plongeurs démineurs <i>Styx</i> .	Autre.
	Bâtiment d'essais et de mesures <i>Monge</i> .	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation d'essais et de mesures <i>Dupuy de Lôme</i> équipage A.	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation d'essais et de mesures <i>Dupuy de Lôme</i> équipage B.	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation de guerre des mines <i>Thétis</i> .	Autre.
	Bâtiment de commandement ravitailleur <i>Somme</i> .	Complexe.
	Bâtiment d'instruction à la navigation <i>Églantine</i> .	Autre.
	Bâtiment d'instruction à la navigation <i>Glycine</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Chacal</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Guépard</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Jaguar</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Léopard</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Lion</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Lynx</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Panthère</i> .	Autre.
	Bâtiment école <i>Tigre</i> .	Autre.
	Bâtiment hydrographique <i>Borda</i> .	Autre.
	Bâtiment hydrographique <i>La Pérouse</i> .	Autre.
	Bâtiment hydrographique <i>Laplace</i> .	Autre.
	Bâtiment hydrographique et océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> équipage A.	Complexe.
	Bâtiment hydrographique et océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> équipage B.	Complexe.

	Bâtiment multimissions <i>Champlain</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment multimissions <i>Champlain</i> équipage B.	Autre.
	Bâtiment remorqueur de sonar <i>Aldébaran</i> .	Autre.
	Bâtiment remorqueur de sonar <i>Altair</i> .	Autre.
	Bâtiment remorqueur de sonar <i>Antarès</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>L'aigle</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Andromède</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Cassiopee</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Cephée</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Croix du Sud</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Éridan</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Pégase</i> .	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Sagittaire</i> .	Autre.
	Côte <i>Mutin</i> .	Autre.
	Frégate anti sous-marine F70 <i>La Motte-Picquet</i> .	Complexe.
	Frégate anti sous-marine F70 <i>Latouche-Tréville</i> .	Complexe.
	Frégate anti sous-marine F70 <i>Primauguet</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Auvergne</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Aquitaine</i> .	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Provence</i> .	Complexe.
	Goélette <i>Belle Poule</i> .	Autre.
	Goélette <i>Étoile</i> .	Autre.
	Patrouilleur côtier <i>Fulmar</i> .	Complexe.
	Patrouilleur côtier P720 <i>Géranium</i> .	Autre.
	Remorqueur de haute mer <i>Malabar</i> .	Autre.
	Remorqueur de haute mer <i>Tenace</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P601 <i>Élorn</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P615 <i>Penfeld</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P621 <i>Aber-Wrac'h</i> .	Autre.
	Yawl <i>La Grande Hermine</i> .	Autre.
	Lycée naval.	Autre.
TM GSBdD Carcassonne.	Vedette de gendarmerie P612 <i>Maury</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P614 <i>Tech</i> .	Autre.
TM GSBdD Cherbourg.	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Vulcain</i> .	Autre.
	Patrouilleur de service public <i>Cormoran</i> .	Autre.
	Patrouilleur de service public <i>Flamant</i> .	Autre.
	Patrouilleur de service public <i>Pluvier</i> .	Autre.
	Patrouilleur de surveillance des sites <i>Aramis</i> .	Autre.
	Patrouilleur de surveillance des sites <i>Athos</i> .	Autre.
TM GSBdD Dijon.	Lycée militaire d'Autun.	Autre.
TM GSBdD Draguignan.	Vedette de gendarmerie P608 <i>Argens</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P617 <i>Vésubie</i> .	Autre.
TM GSBdD Évreux.	Vedette de gendarmerie P622 <i>Esteron</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P607 <i>Yser</i> .	Autre.
TM GSBdD École Militaire	EM-COS	Complexe.

TM GSBdD Grenoble-Annecy-Chambéry.	École des pupilles de l'air.	Autre.
TM GSBdD Guyane.	Patrouilleur P400 <i>La Gracieuse</i> .	Autre.
	Patrouilleur P400 <i>La Capricieuse</i> .	Autre.
	Patrouilleur léger guyanais <i>La Confiance</i>	Autre.
	Vedette de gendarmerie P623 <i>Mahury</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P624 <i>Organabo</i> .	Autre.
TM GSBdD Lille.	Vedette de gendarmerie P618 <i>Escaut</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P604 <i>Scarpe</i> .	Autre.
TM GSBdD Marseille-Aubagne.	Antenne GSBdD d'Aubagne.	Autre.
	Vedette de gendarmerie P619 <i>Huveaune</i> .	Autre.
TM GSBdD Nîmes-Orange-Laudun.	Vedette de gendarmerie P609 <i>Hérault</i> .	Autre.
TM GSBdD Nouvelle-Calédonie.	Bâtiment multimissions <i>D'Entrecasteaux</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment multimissions <i>D'Entrecasteaux</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Vendémiaire</i> .	Complexe.
	Patrouilleur P400 <i>La Glorieuse</i> .	Autre.
	Patrouilleur P400 <i>La Moqueuse</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P606 <i>Dumbea</i> .	Autre.
TM GSBdD Pau-Bayonne-Tarbes.	Vedette de gendarmerie P603 <i>Adour</i> .	Autre.
TM GSBdD Polynésie.	Bâtiment multimissions <i>Bougainville</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment multimissions <i>Bougainville</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Prairial</i> .	Complexe.
	Patrouilleur côtier P723 <i>Jasmin</i> .	Autre.
	Patrouilleur de service public <i>Arago</i> .	Autre.
	Remorqueur ravitailleur <i>Revi</i> .	Autre.
TM GSBdD Rennes.	Vedette de gendarmerie P616 <i>Trieux</i> .	Autre.
TM GSBdD Réunion-Mayotte.	Antenne Mayotte du GSBdD-DICOM.	Complexe.
	Bâtiment de transport léger <i>La Grandière</i> .	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Floréal</i> .	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Nivôse</i> .	Complexe.
	Patrouilleur de service public <i>Le Malin</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P602 <i>Verdon</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P611 <i>Odet</i> .	Autre.
TM GSBdD Rochefort-Cognac.	Vedette de gendarmerie P613 <i>Charente</i> .	Autre.
TM GSBdD Strasbourg-Haguenau.	Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique TIGRE (CFAPTL TIGRE).	Complexe.
	Détachement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne (DET FFECSA).	Complexe.
TM GSBdD Toulon.	Aviso A69 commandant <i>Biro</i> .	Complexe.
	Aviso A69 commandant <i>Bouan</i> .	Complexe.
	Aviso A69 commandant <i>Ducuing</i> .	Complexe.
	Aviso A69 enseigne de vaisseau <i>Jacoubet</i> .	Complexe.
	Bâtiment de commandement ravitailleur <i>Marne</i> .	Complexe.

	Bâtiment de commandement ravitailleur <i>Var.</i>	Complexe.
	Bâtiment de projection et de commandement <i>Dixmude.</i>	Complexe.
	Bâtiment de projection et de commandement <i>Mistral.</i>	Complexe.
	Bâtiment de projection et de commandement <i>Tonnerre.</i>	Complexe.
	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Achéron.</i>	Autre.
	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Pluton.</i>	Autre.
	Bâtiment de soutien à la plongée <i>Alizé.</i>	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Capricorne.</i>	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Lyre.</i>	Autre.
	Chasseur de mines tripartite <i>Orion.</i>	Autre.
	Frégate antiaérienne <i>Cassard.</i>	Complexe.
	Frégate antiaérienne <i>Jean Bart.</i>	Complexe.
	Frégate anti sous-marine <i>Montcalm.</i>	Complexe.
	Frégate anti sous-marine <i>Jean de Vienne.</i>	Complexe.
	Frégate furtive <i>Aconit.</i>	Complexe.
	Frégate furtive <i>Courbet.</i>	Complexe.
	Frégate furtive <i>Guépratte.</i>	Complexe.
	Frégate furtive <i>La Fayette.</i>	Complexe.
	Frégate furtive <i>Surcouf.</i>	Complexe.
	Frégate de défense aérienne <i>Chevalier Paul.</i>	Complexe.
	Frégate de défense aérienne <i>Forbin.</i>	Complexe.
	Frégate multimissions <i>Languedoc</i>	Complexe.
	Patrouilleur côtier P721 <i>Jonquille.</i>	Autre.
	Patrouilleur hauturier <i>L'Adroit.</i>	Autre.
	Porte-avions <i>Charles de Gaulle.</i>	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Améthyste</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Améthyste</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Casabianca</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Casabianca</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Émeraude</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Émeraude</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Rubis</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Rubis</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Saphir</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Saphir</i> équipage rouge.	Complexe.

	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Perle</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Perle</i> équipage rouge.	Complexe.
TM GSBdD Ventiseri-Solenzara.	Vedette de gendarmerie P610 <i>Gravona</i> .	Autre.
TM groupement de soutien de la base des forces françaises du Gabon.	Douala.	Complexe.
TM groupement de soutien de la base des forces françaises aux Émirats arabes unis.	Qatar.	Complexe.
	Koweït.	Complexe.